

LA FACTURE ENERGETIQUE

La tarification de votre chauffage fonctionne comme celle de l'électricité, du gaz ou du téléphone. avec une partie « Consommation » et une partie « Abonnement », termes R1 et R2 de la facture.



Partie Consommation : le R1

Votre facture distingue deux types de consommation de chaleur: le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Le prix de la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) est établi à partir :

- ✓ du coût des énergies utilisées,
- ✓ des charges annexes liées aux énergies et combustibles

Le terme R1.1 représente le coût de l'énergie consommée,

facturée en €/MWh pour le chauffage.

Le terme R1.2 représente le coût du chauffage de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), mais pas l'eau elle même.

Il est facturé en €/M3.

Les relevés figurant sur votre facture sont établis en fonction de votre consommation réelle.

Partie abonnement : le R2

L'abonnement au réseau intègre l'ensemble des prestations de gestion et de maintenance de la chaufferie et du réseau entre la chaufferie et le point d'accès à la résidence desservie.

C'est le terme R2 figurant sur la page 4 de votre facture. il est

établi à partir de votre surface habitable.

Le montant indiqué en bas de page couvre les dépenses suivantes :

- ✓ le coût des prestations de conduite et d'entretien nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations,
- ✓ le coût du Gros Entretien Renouvellement (GER) des Installations : remplacement des chaudières...
- ✓ les charges liées à l'amortissement des investissements réalisés par Cofely Services et toutes les charges financières liées.

Une TVA à 5,5%

Parce que la quasi-totalité de votre chaleur est produite à partir d'énergies renouvelables, la totalité de votre facture bénéficie d'un taux réduit de TVA de 5,5% au lieu de 20,6%.



Adoptez les éco-gestes

Votre habitation a été construite de manière à ce que vous consommiez le moins d'énergie possible. Un bilan de consommation est estimé par le bureau d'étude du promoteur, basé sur les calculs théoriques lié à la construction, et la réglementation. Il détermine le niveau de consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire du bâtiment.

Une fois le bâtiment occupé, on remarque souvent des écarts, parfois très importants entre le bilan de consommation et la réalité. En effet, la réglementation prend en compte des ratios, un nombre de personnes habitant un appartement en fonction de sa taille, une température de chauffage à 19°C et un abaissement de la température la nuit, etc...

Notre conseil :

Adoptez les éco-gestes pour profiter au mieux des qualités environnementales de votre logement et ainsi maîtriser votre dépense énergétique.

Explications en images

R1,1 - CHAUFFAGE période du 11/04/2012 au 19/07/2013

Designation	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Coefficient conversion	Coef. correct.	Coef. therm.	Coefficient répartition	Consommation facturée en MWh
chaleur chauffage	276,000	7,358,000	7,082,000 kWh	0,0010000				

Po: 62,00

Actualisation anniversaire à la date du: 06/2013

$$P = Po * [0,05 + 0,75 * (0,3 * (ICHTIME / ICHTIME_0) + 0,3 * (IMn / IMn_0) + 0,4 * (ITN / ITN_0))] + 0,20 * [(H^5/12 + E^7/12) / (H_0^5/12 + E_0^7/12)]$$

identifiant	Indice	Val. origine	Val. retenue	Date
ICHTIME	ICHT-IME	100,0000	111,5000	01/04/2013
IMn	1558965	106,3000	106,1700	01/06/2013
ITN	IPTRM	107,6000	104,9000	30/06/2013

identifiant	Val. origine	Val. retenue	Barème	Produit	Fournisseur	Niveau
E	2,1510	3,2740	B2S Distribution Eté			Niveau 1, Tranche 1
H	3,6140	4,7350	B2S Distribution Hiver			Niveau 1, Tranche 1

Actualisation anniversaire: 62,00 * 1,099370 = 68,16

Le terme R1.1 représente le coût de l'énergie consommée, facturée en €/MWh pour le chauffage.

R1,2 - ECS période du 11/04/2012 au 19/07/2013

Designation	Ancien index	Nouvel index	Consommation	Coefficient conversion	Coef. correct.	Coef. therm.	Coefficient répartition	Consommation facturée en m3
eau chaude sanitaire	0,390	48,480	48,0900 m3					

Po: 6,20

Actualisation anniversaire à la date du: 06/2013

$$P = Po * [0,05 + 0,75 * (0,3 * (ICHTIME / ICHTIME_0) + 0,3 * (IMn / IMn_0) + 0,4 * (ITN / ITN_0))] + 0,20 * [(H^5/12 + E^7/12) / (H_0^5/12 + E_0^7/12)]$$

identifiant	Indice	Val. origine	Val. retenue	Date
ICHTIME	ICHT-IME	100,0000	111,5000	01/04/2013
IMn	1558965	106,3000	106,1700	01/06/2013
ITN	IPTRM	107,6000	104,9000	30/06/2013

identifiant	Val. origine	Val. retenue	Barème	Produit	Fournisseur	Niveau
E	2,1510	3,2740	B2S Distribution Eté			Niveau 1, Tranche 1
H	3,6140	4,7350	B2S Distribution Hiver			Niveau 1, Tranche 1

Actualisation anniversaire: 6,20 * 1,099370 = 6,82

Le terme R1.2 représente le coût de la fourniture de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS), mais pas l'eau elle même. Il est facturé en €/M3.

R2,1 - PRESTATIONS DE CONDUITE période du 11/04/2012 au 30/06/2013

Po: 287,48

Actualisation anniversaire à la date du: 06/2013

$$P = Po * [0,55 ICHT-IME / ICHT-IME_0 + 0,25 FSD2 / FSD2_0 + 0,20 BT40 / BT40_0]$$

identifiant	Indice	Val. origine	Val. retenue	Date
BT40	BT40	923,4000	1,018,1000	31/05/2013
FSD2	FSD2C	112,9000	126,2000	28/06/2013
ICHT-IME	ICHT-IME	100,0000	111,6000	09/04/2013

Actualisation anniversaire: 287,48 * 1,113760 = 320,18

Les termes R2.1 et R2.2 représentent l'abonnement au réseau intégrant l'ensemble des prestations de maintenance. Il est établi à partir de votre surface habitable. Cette formule d'abonnement vous permet de vous affranchir de tout entretien individuel.

R2,2 - GROS ENTRETIEN période du 11/04/2012 au 30/06/2013

Po: 95,12

Actualisation anniversaire à la date du: 06/2013

$$P = Po * [0,55 ICHT-IME / ICHT-IME_0 + 0,25 FSD2 / FSD2_0 + 0,20 BT40 / BT40_0]$$

identifiant	Indice	Val. origine	Val. retenue	Date
BT40	BT40	923,4000	1,018,1000	31/05/2013
FSD2	FSD2C	112,9000	126,2000	28/06/2013
ICHT-IME	ICHT-IME	100,0000	111,6000	09/04/2013

Actualisation anniversaire: 95,12 * 1,113760 = 105,94

Grâce à la mutualisation des installations, le coût d'entretien est bien moindre que si vous aviez une chaudière individuelle avec néanmoins dans tous les cas des charges pour l'entretien du réseau de distribution interne à la résidence

Révision des tarifs :

Les tarifs sont révisés sur la base d'indices officiels représentatifs de la structure des coûts de certains produits ou services (énergies, salaires, construction...). Il s'agit des formules de révision qui doivent obligatoirement figurer sur votre facture et ce, pour chaque type de prestation facturée, qu'il s'agisse de la consommation de chaleur, d'eau chaude sanitaire ou de maintenance. Ces formules de révision ont été validées par l'ensemble des promoteurs de l'éco-quartier de Vidailhan et sont notifiées dans les contrats de Cofely Services. Cette révision de chacun des prix unitaires est établie à partir de sa valeur à la conception du réseau. C'est le PO.